



Calendrier formations Certiphyto 2018/2019

Certificat individuel phytosanitaire

Intitulé de formation		Durée	Dates	Lieu	
APPLICATEURS DÉCIDEURS Applicateurs en milieu agricole et non agricole (il achète et applique des produits phyto) Espaces Verts ETA	Formation initiale Décideurs en entreprise soumise à agrément DESA pour les prestataires de services (facturation clients) ETA, paysagistes, prestations de semis (avec micro-granulés, anti-limaces), ESAT...	3 jours	11, 12 et 13 décembre 2018	Pontivy (56)	
			23, 24 et 25 janvier 2019	Crédin (56)	
			5, 6 et 7 mars 2019	Rennes (35)	
			Autres dates sur demande	Rennes (35)	
		Formation Renouveau Décideurs DESA	1 jour	18 décembre 2018	St Ségal (29)
				15 janvier 2019	Rennes (35)
				22 janvier 2019	Plérin (22)
				29 janvier 2019	Pontivy (56)
				1 ^{er} février 2019	Rennes (35)
				5 février 2019	St Ségal (29)
			7 mars 2019	Plérin (22)	
			14 mars 2019	Rennes (35)	
	Formation initiale Décideurs entreprise non soumise à agrément DENSA application pour l'entreprise (sans factures clients) Mairies, expérimentateurs, jardiniers professionnels, golfs, camping, hôpitaux, entreprises....	2 jours	26 et 27 février 2019	Rennes (35)	
			Autres dates sur demande	A définir	
	Formation Renouveau Décideurs en entreprise non soumise à agrément DENSA	1 jour	Sur demande	A définir	
	Journées complémentaires (Exploitations agricoles réalisant des prestations de services)	1 jour	Sur demande	A définir	
APPLICATEURS OPÉRATEURS Applicateurs en milieu agricole et non agricole Espaces Verts ETA	Formation initiale Opérateurs pour les salariés Application autorisée - achat non autorisé <i>Attention : l'opérateur ne peut pas être décideur</i>	2 jours	12 et 13 mars 2019	Rennes (35)	
			Autres dates sur demande	A définir	
	Formation Renouveau Opérateurs	1 jour	4 décembre 2018	Pontivy (56)	
			19 décembre 2018	St Ségal (29)	
			31 janvier 2019	Rennes (35)	
			6 février 2019	St Ségal (29)	
		7 février 2019	Crédin (56)		

Version du 27.11.18

Renseignement et inscriptions :
Elodie ROGER - CRODIP
Tél. : 02 23 48 27 93
e-mail : elodie.roger@crodiv.fr

www.crodip.fr



Calendrier formations Certiphyto 2018/2019

Certificat individuel phytosanitaire

Intitulé de formation		Durée	Dates	Lieu
VENDEURS	Formation initiale Vendeurs Gamme Professionnelle ou Grand Public	3 jours	19, 20 et 21 mars 2019	Rennes (35)
			Sur demande	Rennes (35)
	Renouvellement Vendeurs	1 jour	17 janvier 2019	Rennes (35)
			Sur demande	Rennes (35)
CONSEIL	<u>QCM test Conseil</u>	1 heure	Sur demande	Rennes (35)
	<u>Formation initiale Conseil</u>	4 jours	Date bientôt disponible	Rennes (35)
	<u>Formation Renouvellement Conseil</u>	2 jours	28 et 29 mars 2019	Rennes (35)

Obtention du Certiphyto par voie de QCM

Sachez que vous pouvez obtenir votre Certiphyto par voie de QCM.
Le CRODIP propose des tests pour toutes les catégories de certiphyto.
N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

- Pour toute autre demande le CRODIP peut organiser d'autres formations.

Informations importantes à prendre en compte :

- l'administration impose un renouvellement des certiphytos (validité de 5 ans) **3 à 6 mois avant leur expiration**. Ce renouvellement est de 1 jour (excepté pour les conseillers : 2 jours). Dans le cas contraire le certiphyto devra être repassé dans son intégralité (pas de dérogation possible).
- Les entreprises ayant réalisé les démarches obligatoires (formations, agrément phytosanitaire) sont en règle, les retardataires sont en infraction et donc pénalisables.

Certification d'entreprise

Les entreprises d'application de produits phytosanitaires en prestation de service (paysagistes, ETA, ESAT...) doivent détenir un agrément, obtenu suite à un audit. C'est une obligation réglementaire.

Le CRODIP vous propose un accompagnement personnalisé (individuel) : nous réalisons toutes vos démarches : rédaction de tous les documents, démarches auprès de l'administration (DRAAF) et de l'organisme certificateur, réalisation des différents dossiers. Sur demande un devis vous sera adressé. Statistiques : 100% des entreprises accompagnées individuellement ont réussi leur audit du « premier coup ».

Pour plus de renseignements merci de contacter Cécile DUPUY au 02 23 48 27 92

